Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_280-DE

DC_2026_280

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

Secrétaire de séance : Madame LEMERCIER Alexandra

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 59 Votants (dont 3 pouvoirs) : 0	L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 11/09/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Magali BUDOR - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Cédric FOLIARD - MOUTIERS, Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS, Karine MOREL - RANNEE, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Pierre LEONARDI - VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE, Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Freddy ANDRIEUX BIZEL - VITRE, Sophie MARQUANT - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Philippe MAIGNAN - VITRE, Carine GERMOND - , Patrick PLANCHET - , Nadège LE FLOCH -

Ont donné pouvoir :
Eric QUIVIGER donne pouvoir à Vincent SINOQUET, Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Erwann ROUGIER donne pouvoir à Nadège LE FLOCH

Etaient absents :
Elisabeth CARRE, Nathalie CLOUET, Arnaud DUPUIS, Laurent FESSELIER, Joseph JEULAND, Marie-Louise BERHAULT, Anne-Marie MORLIER, Jean-Claude DENOUAULT, Christophe FESSELIER, Philippe JEULAND, Laurence DELAUNAY, Christine HEUDE, Pauline SEGRETAIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_280-DE

DC_2026_280

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

- Compte-rendu des décisions prises par le Président depuis la séance du 25 juin 2026 dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil d'agglomération

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Conseil communautaire au Bureau et au Président ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2026_092 du Conseil d'agglomération du 10 avril 2026, relative à l'élection du Président de la communauté d'agglomération ;
Vu la délibération n° 2026_099 du Conseil d'agglomération du 10 avril 2026 relative aux délégations du Conseil d'agglomération au Président ;

Il vous est proposé de prendre acte du compte-rendu des décisions prises par le Président, depuis la dernière séance du Conseil d'agglomération du 25 juin 2026 :

Numéros	Objet
MARCHÉS PUBLICS (S. DOUABIN)	
DP_2026_185	Création de 4 postes de refoulements avec bassins tampons et réseaux associés à Châteaubourg, Saint-Jean-sur-Vilaine et Saint-Didier, divers réseaux de refoulement et gravitaires vers la nouvelle STEP de Châteaubourg et démolition de la STEP actuelle - Lot n°1 - Déclaration sans suite pour cause d'infructuosité
DP_2026_186	Accord-cadre d'Entretien des espaces publics extérieurs des Zones d'Activités Economiques (ZAE) communautaires - Lot n°6 - Entretien des espaces verts, fossés, accotements, trottoirs, pistes cyclables au sein des ZAE – Secteur centre (Vitré) - Modification n°1 en raison de la cessation d'activité de la société SAS FIL'EA, mandataire du groupement solidaire. Reprise de l'ensemble de ses obligations contractuelles par l' ESAT Association FILEAS (seule titulaire de l'accord-cadre). Les autres clauses demeurent inchangées.
DP_2026_189	Travaux de réhabilitation du site de Château Marie - Lot n°11 : Menuiseries extérieures bois conclu avec la société L'Art du bois - Modification n°2 relative à l'installation de chevilles 8mm en bois de chêne dans le corps central, entraînant une plus-value de 3 978,00 € HT.
DP_2026_190	Travaux de réhabilitation du site de Château Marie - Lot n°3 : Charpente Bois conclu avec le société Tourneux - Couverture Ardoise - Modification n°1 relative à la démolition d'une cheminée intérieure de l'aile Ouest, entraînant une plus-value de 1 663,00 € HT.
DP_2026_191	Travaux de réhabilitation du site de Château Marie - Lot n°3 : Charpente Bois conclu avec le société Perrinel - Couverture Ardoise - Modification n°1 relative au changement d'une alarme incendie suite à la demande du bureau de contrôle, entraînant une plus-value de 919,20 € HT.
2026VC0062	Travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées, rue de la Briqueterie à Vitré - Marché subséquent rattaché à l'accord-cadre 2025VC004 conclu avec la société FTPB, sise à Saint-Pierre-la-Cour (53), pour un montant de 8 3501,40 € HT.
2026VC0066	Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées, boulevard de la Liberté à Châteaubourg - Marché subséquent rattaché à l'accord-cadre 2025VC004 conclu avec la société FTPB, sise à Saint-Pierre-la-Cour (53), pour un montant de 184 709,30 € HT.
2026VC0091	Travaux de reprise et rechargement de la chaussée au parc d'activités Piquet Sud-Est à Etrelles -

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_280-DE

DC_2026_280

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

	Marché subséquent à l'accord-cadre 2024VC0146 conclu avec la société Colas France, sise à Châteaugiron (35), pour un montant de 27 960,00 € HT.
2026VC0096	Mise en place d'un logiciel d'inscriptions en ligne pour les 3 équipements aquatiques communautaires par la société ELISATH, sise à Messein (54), pour un montant de 34 242,90 € HT.
2026VC0098	Création de 4 postes de refoulements avec bassins tampons et réseaux associés à Châteaubourg, Saint-Jean-sur-Vilaine et Saint-Didier, de divers réseaux de refoulement et gravitaires vers la nouvelle station d'épuration (STEP) de Châteaubourg et démolition de la STEP actuelle - Lot n°3 : Travaux de déconstruction de la STEP actuelle attribué à la société Kerleroux, sise à Milizac Guipronvel (29), pour un montant de 76 000,00 € HT.
2026VC0099	Location d'un groupe électrogène pour le Campus (du 5/06/2026 au 30/06/2026) auprès de la société Vinci Portes de Bretagne – Ouest Maintenance, sise à Cesson Sévigné (35), pour un montant de 10 914,25 € HT.
2026VC0100	Acquisition de pochettes de transport pour l'artothèque auprès de la société Belledonne Piquage, sise à Brie-et-Angonnes (38), pour un montant de 12 904,00 € HT.
2026VC0101	Réalisation d'un projet de structure mobile pour l'artothèque par la société Métalobil, sise à Bouguenais (44), pour un montant de 16 328,39 € HT.
2026VC0102	Élaboration du PLUi de Vitré Communauté par le groupement Territoires en Commun/ DMEAU/ ARES/ TER QUALITECHS, dont le mandataire, le bureau Territoires en Commun, est situé à Rennes (35), pour un montant de 302 280,00 € HT.
2026VC0105	Diagnostic du réseau pluvial des zones d'activités de Roncinière et de Plagué à Vitré réalisé par le bureau d'études Techniques de prospection et applications en environnement (TPAE), sis à Landerneau (29), pour un montant de 77 700,00 € HT.
2026VC0106	Acquisition de VTT enfants et ados de la base de loisirs de remplacement auprès de la société Wareega, sise à Laval (53), pour un montant de 5 796,25 € HT.
2026VC0107	Création de deux postes de refoulement et de leur réseau de transfert respectif et renouvellement d'une unité de traitement des eaux usées semi-collective de Drouges par la société Pigeon TP, sise à Argentré-du-Plessis (35), pour un montant de 259 214,18 € HT.
2026VC0108	Évaluation environnementale dans le cadre de la modification n°6 PLU Vitré par la société Biotope, sise à Mèze (34), pour un montant de 7 700,00 € HT.
2026VC0109	Acquisition de mobilier pour la piscine Aquatide auprès de la société Ouest Collectivités, sise à Melesse (35), pour un montant de 8 795,00 € HT.
2026VC0110	Aménagement de la salle de classe du 1er étage du campus (menuiseries) par la société CC Menuiseries, sise à Erbrée (35), pour un montant de 22 995,00 € HT.
2026VC0111	Acquisition de bungalow pour la ferme de la Galiénais auprès de la société Outilise, sise à Saint-Malo (35), pour un montant de 13 370,45 € HT.
2026VC0112	Renouvellement de l'adhésion à la plateforme de recrutement Beetween, société sise à Rennes, pour un montant de 12 080,00 € HT.
2026VC0113	Acquisition et déploiement d'une plateforme informatique Nextcloud auprès de l'UGAP, sise à Olivet (45) pour un montant de 26 229,97 € HT.
2026VC0114	Acquisition de sondes H2S, pour le suivi du développement de gaz dans le réseau EU, auprès de la société Ijinus, sise à Mellac (29), pour un montant de 14 166,79 € HT.
2026VC0115	Réalisation d'œuvres d'art le long de l'itinéraire cyclable La Régalante - Lot n°1 : Châtillon-en-Vendelais, attribué au collectif Tréteau la Nuit, sise à Montreuil-sur-Ille (35), pour un montant de 22 000,00 € HT.
2026VC0116	Réalisation d'œuvres d'art le long de l'itinéraire cyclable La Régalante - Lot n°2 : La Guerche de Bretagne, attribué au collectif Tréteau la Nuit, sise à Montreuil-sur-Ille (35), pour un montant de 22 000,00 € HT.
2026VC0117	Location d'un groupe électrogène pour le campus (juillet/ août et septembre 2026) auprès de la société Vinci Portes de Bretagne – Ouest Maintenance, sise à Cesson Sévigné (35), pour un

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_280-DE

DC_2026_280

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

	montant de 38 124,44 € HT.
2026VC0118	Fourniture de carburant pour le groupe électrogène du campus par la société Vinci Portes de Bretagne – Ouest Maintenance, sise à Cesson Sévigné (35), pour un montant de 39 600,00 € HT.
2026VC0121	Prestations d'éco-pâturage (1 an) sur les zones d'activités par Les Bêles Prairies, sise à Fontaine Couverte (53), pour un montant de 9 623,60 € HT.
2026VC0122	Achat d'une solution logicielle de gestion de parc informatique auprès de la société tranquil IT, sise à Saint-Sébastien-sur-Loire (44), pour un montant de 21 967,20 € HT.
2026VC0123	Installation d'une motorisation pour la porte d'entrée du Quai des Arts par la société ABH, sise à Pacé (35), pour un montant de 5 914,26 € HT.
2026VC0124	Aménagement de l'espace "L'outil en main" au sein du campus de Vitré par la société Sylvestre Énergies, sise à Etrelles (35), pour un montant de 19 943,82 € HT.
2026VC0125	Aménagement du R+1 du campus de Vitré par la société Sylvestre Énergies, sise à Etrelles, pour un montant de 25 283,21 € HT.
2026VC0127	Étude stratégique, financière, organisationnelle, tarifaire et juridique du service d'assainissement non collectif (Spanc) par l'entreprise Austral Ingénierie et Environnement, sise à Angers (49), pour un montant de 18 875,00 € HT
2026VC0129	Changement de matériel RFID défectueux (platines et antennes du portail d'accueil) à la médiathèque Madame de Sévigné par la société Nedap, sise à Cergy Pontoire (95), pour un montant de 8 485,00 € HT.
2026VC0131	Création d'un regard de vidange sur réseau EU (investigations complémentaires) à l'endroit du poste Gérard, situé à Montreuil-sur-Pérouse, par la société Pigeon TP, sise à Argentré du Plessis, pour un montant de 10 944,59 € HT.
2026VC0132	Contrôles de compactage et d'étanchéité suite renouvellement de réseaux EU (marché subséquent n°26VC046) : ITV Rue de Châteaubriant et Vialerie Domagné, par le Laboratoire CBTP, sise à Myal-sur-Vilaine (35), pour un montant de 7 887,50 € HT.
FINANCES (S. DOUABIN)	
DP_2026_137	Admission en non valeur de créances - Budget Transports :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_280-DE

DC_2026_280

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CREANCES ADMISES EN NON VALEUR (6541)

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - 12006

Exercice	Motif de la présentation	Montant restant à recouvrer
2022	Poursuite sans effet	125,00 €
2022	Poursuite sans effet	125,00 €
2021	Poursuite sans effet	100,00 €
2021	Poursuite sans effet	120,00 €
2023	Poursuite sans effet	5,00 €
2024	Poursuite sans effet	125,00 €
2023	Poursuite sans effet	125,00 €
2024	Poursuite sans effet	125,00 €
2023	Dossier de succession vacante négatif	125,00 €
2020	Poursuite sans effet	100,00 €
2020	Poursuite sans effet	100,00 €
2021	Poursuite sans effet	120,00 €
2023	Poursuite sans effet	125,00 €
2024	Poursuite sans effet	125,00 €
2022	Poursuite sans effet	250,00 €
2022	Poursuite sans effet	125,00 €
2024	Personne disparue	125,00 €
2024	RAR inférieur seuil poursuite	5,00 €
2024	RAR inférieur seuil poursuite	23,14 €
2021	Poursuite sans effet	120,00 €
2024	RAR inférieur seuil poursuite	7,08 €
2024	RAR inférieur seuil poursuite	7,09 €
2024	Personne disparue	81,00 €
2024	Personne disparue	125,00 €
2025	RAR inférieur seuil poursuite	15,00 €
2024	RAR inférieur seuil poursuite	1,00 €
2022	Poursuite sans effet	125,00 €
2024	Poursuite sans effet	80,64 €
2021	Poursuite sans effet	54,55 €
2024	RAR inférieur seuil poursuite	1,15 €
2024	RAR inférieur seuil poursuite	1,15 €
	TOTAL	2 691,80 €

DP_2026_138

Régie de recettes "Piscine Bocage – Vitré (DP_2023_142 du 18 juillet 2023) : Modification n°1 relative à l'article 6 tel que suit :
« Les recettes désignées à l'article 5 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires
- Chèques bancaires et postaux
- Chèques Vacances et **Chèques Vacances Connect**
- Carte bancaire
- **Prélèvement**
- **Paiement en ligne**

DP_2026_165

Gestion de la trésorerie du budget principal et des budgets annexes - Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d' Epargne Bretagne Pays de Loire, selon les caractéristiques suivantes :

Prêteur	**Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire**
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Interactive
Montant maximum	**2 000 000.00 EUR**
Durée maximum	1 an
Taux d'Intérêt	**€STR florée à 0 + marge de 0,53 %**
Base de calcul	exact/360

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_280-DE

DC_2026_280

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

	Paiement des intérêts : Par trimestre civil, par débit d'office, à terme échu. Remboursement du capital : A tout moment et au plus tard à l'échéance finale Date d'effet du contrat : 03/08/2026 Date d'échéance du contrat : 02/08/2027 Frais de dossiers : 0 € Commission d'engagement : 0.05 % du montant de la ligne Commission de non-utilisation : 0.03 % de la différence entre le montant moyen utilisé et le droit de tirage Modalités d'utilisation : Modalités de versement et remboursement des fonds : J+1 pour les demandes de tirage et de remboursement effectuées avant 16h30 Tirages et remboursements : aucun montant minimum Paiement des intérêts et commissions par débit d'office
DP_2026_192	Budget principal - Virement de crédits n°4/2026 selon les détails suivants : **BUDGET PRINCIPAL – Virement de crédit n°4** **Investissement** Chapitre Opération / Article / Libellé / Dépenses / Recettes 65 / FINANCES - 80 - 65821 - TRAN / Déficits des budgets à caractère administratif / -70 000,00 € / 041 / FINANCES - 020 - 2313 - FIN / Constructions / 70 000,00 € / Transfert des crédits nécessaires à la comptabilisation de la résorption de l'avance des marchés de réhabilitation de Château Marie et d'aménagement de la voie verte ZA Piquet **Total fonctionnement** : **0,00 €** / **0,00 €**
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – EMPLOI – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (P. LEONARDI)	
DP_2026_156	Campus de Vitré (ex-idemia) - Conclusion d'un bail dérogatoire entre Vitré Communauté et l'entreprise UBOE pour le renouvellement de la location de la « petite mezzanine » (rez-de-chaussée et étage) du Pôle Innovation du Campus de Vitré, pour une année et moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 605,55 € HT et d'un forfait mensuel de charges locatives de 165,15 € HT.
DP_2026_174	Parc d'activités La Frotière à Argentré du Plessis - Cession du lot n°3, correspondant à la parcelle cadastrée BM n°595, d'une surface de 2 000 m², à la société Objectif Immo ou toute société tierce si substituant, moyennant le paiement d'un prix de cession fixé à 30€ HT/m² soit 60 000€ HT.
DP_2026_182	Hôtel d'entreprises de Châteaubourg - Conclusion d'un bail commercial entre Vitré Communauté et l'entreprise BRET'ALLIANCE pour la location de 2 bureaux, soit une surface totale de 24,46 m², du 29/08/2026 au 28/08/2035, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 326,13 € HT et d'un forfait de charges mensuelles de 110,07 € HT.
DP_2026_184	Campus de Vitré - Conclusion d'un bail dérogatoire entre Vitré Communauté et l'association l'Outil en main pour la location d'un espace privatif de 37,7 m² et l'utilisation d'un espace partagé de 271 m² au sein du campus de Vitré, du 01/09/2026 au 31/08/2027, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 208,33 € HT et d'un forfait de charges mensuel de 9,43 € HT.
AFFAIRES FONCIÈRES (M. SAUVAGE)	
DP_2026_170	Acquisition de la parcelle AB n°78p sise à Saint-Didier, d'une surface approximative d'environ 530 m², auprès des consorts JEULAND pour la réalisation travaux d'assainissement et moyennant le paiement d'un prix de vente fixé à 2 120 €, soit 4 €/m².
DP_2026_171	ZA Piquet nord-est à ETRELLES - Parcelles ZM 215, 229, 232 et 232 - Convention de servitudes

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_280-DE

DC_2026_280

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

<table>
<tr><td></td><td>entre Vitré Communauté et ENEDIS pour le passage de câbles de réseaux électriques.</td></tr>
<tr><td>DP_2026_172</td><td>La Grande Lande à ETRELLES - Parcelle YD 210 - Convention de servitudes entre Vitré Communauté et ENEDIS pour le passage de réseau électrique.</td></tr>
<tr><td colspan="2">PRATIQUES SPORTIVES – JEUNESSE
DÉVELOPPEMENT DE LA RANDONNÉE
(F. BELLOIR)</td></tr>
<tr><td>DP_2026_158</td><td>Mises à disposition d’espaces de la base de loisirs au profit de groupes selon les détails suivants :
<table>
<tr><th colspan="4">Planning groupes avec hébergement - saison 2026</th></tr>
<tr><th>Nom</th><th>Adresse</th><th>Date</th><th>Prestation (selon délibération)</th></tr>
<tr><td>Liffré Cormier Communauté</td><td>8, Le Carfour
35340 La Bouëxière</td><td>Du 6 au 10 juillet 2026</td><td>Activité groupe ACM ou associations (hors territoire de Vitré Communauté)
Location camp marabout (séjour)</td></tr>
<tr><td>Accueil de loisirs d'Etrelles</td><td>9 rue Hyacinthe Hévin
35370 ETRELLES</td><td>Du 6 au 10 juillet 2026</td><td>Activité groupe ACM ou associations (territoire de Vitré Communauté)
Location camp marabout (séjour)</td></tr>
<tr><td>Accueil de loisirs de Guignen</td><td>4bis route de Lassy
35580 GUIGNEN</td><td>Du 15 au 17 juillet 2026</td><td>Activité groupe ACM ou associations (Hors territoire de Vitré Communauté)
Location camp marabout (séjour)</td></tr>
<tr><td>Centre Social associatif CLEP</td><td>8 Impasse Haute Chiffolière
53000 LAVAL</td><td>Du 15 au 17 juillet 2026</td><td>Activité groupe ACM ou associations (hors territoire de Vitré Communauté)
Location camp marabout (séjour)</td></tr>
<tr><td>Accueil de loisirs de Guignen</td><td>4bis route de Lassy
35580 GUIGNEN</td><td>Du 20 au 24 juillet 2026</td><td>Activité groupe ACM ou associations (hors territoire de Vitré Communauté)
Location camp marabout (séjour)</td></tr>
<tr><td>Accueil de loisirs "Tile aux aventures"
Association CSF St Germain du Pinel</td><td>15 rue de la gare
35370 SAINT-GERMAIN-DU-PINEL</td><td>Du 20 au 24 juillet 2026</td><td>Activité groupe ACM ou associations (territoire de Vitré Communauté)
Location camp marabout (séjour)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Etrier Vitréen</td><td rowspan="2">2 allée des Cavaliers
35500 VITRE</td><td>Du 13 juillet au 14 juillet 2026</td><td>Activité groupe ACM ou associations (territoire de Vitré Communauté)
Location camp marabout (séjour)</td></tr>
<tr><td>Du 27 au 28 juillet 2026</td><td>Activité groupe ACM ou associations (hors territoire de Vitré Communauté)
Location camp marabout (séjour)</td></tr>
<tr><td>Service enfance-jeunesse - Mairie de Martigné-Ferchaud</td><td>12 place de la Mairie
35640 MARTIGNÉ-FERCHAUD</td><td>Du 27 au 31 juillet 2026</td><td>Activité groupe ACM ou associations (hors territoire de Vitré Communauté)
Location camp marabout (séjour)</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>DP_2026_187</td><td>Convention de mise à disposition de la base de loisirs de Haute Vilaine au profit du Comité Départemental d'Aviron d'Ille-et-Vilaine du 28 au 30 août 2026.</td></tr>
<tr><td>DP_2026_177</td><td>Convention d'autorisation d'occupation temporaire d'un espace dédié à l'entreprise Ty'Plaisir proposant de la petite restauration à la base de loisirs de la Haute-Vilaine, les 21/08 et 20/09/2026, moyennant le paiement d’une redevance de 10,00 € TTC/ jour.</td></tr>
<tr><td>DP_2026_178</td><td>Convention d'autorisation d'occupation temporaire d'un espace dédié à l'entreprise Lit's Burger proposant de la petite restauration à la base de loisirs de la Haute-Vilaine, les 21/08/, 20/09 et 10/10/2026, moyennant le paiement d’une redevance de 10,00 € TTC/ jour.</td></tr>
<tr><td>DP_2026_179</td><td>Demande d’une subvention de 2 000,00 € auprès de la Direction Régionale académique, à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour l'organisation de la journée "A chacun son défi" année 2027, à la base de loisirs.</td></tr>
<tr><td>DP_2026_187</td><td>Convention de mise à disposition de la base de loisirs de Haute Vilaine au profit du Comité Départemental d'Aviron d'Ille-et-Vilaine du 28 au 30 août 2026, moyennant le versement d’une contribution financière de 540,00 € TTC.</td></tr>
<tr><td>DP_2026_193</td><td>Demande d’une subvention d’un montant total de 12 200,00 € auprès de la Direction Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) pour le financement des dispositifs « Aisance aquatique » et « Savoir Rouler à Vélo ».</td></tr>
<tr><td colspan="2">CULTURE
A. LEMERCIER</td></tr>
<tr><td>DP_2026_132</td><td>Le Quai des arts - Médiathèque : Convention d’engagement conclu entre Vitré Communauté et l'association Reflex Photos dans le cadre de l’exposition de photographies « L’année 2025-2026 de Reflex Photos à la médiathèque Quai des Arts», du 16 juin au 04 juillet 2026.</td></tr>
<tr><td>DP_2026_133</td><td>Conservatoire de musique - Convention de mise à disposition de l’Église Notre-Dame, conclue entre Vitré Communauté et la Paroisse de Vitré, à l'occasion d'un concert des élèves organisé le samedi 27 juin 2026 à 20h30, ce à titre gracieux.</td></tr>
</table>

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_280-DE

DC_2026_280

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

<table>
<tr><td>DP_2026_143</td><td>Le Quai des arts - Médiathèque : convention de prêt gratuit de l’outil d'animation « espace bien-être » par le Département d'Ille-et-Vilaine du 17/08 au 12/10/2026.</td></tr>
<tr><td>DP_2026_144</td><td>Le Quai des arts – Convention de prêts d’œuvres conclue entre Vitré Communauté et l’association Agora, sise au Rheu, dans le cadre de l’exposition itinérante du Prix Ado Départemental des Arts Plastiques 2026, organisée à la médiathèque du mercredi 8 juillet au jeudi 27 août 2026.</td></tr>
<tr><td>DC_2026_180</td><td>Service Lecture Publique et Art Contemporain - Artothèque : Demande d’une subvention de 3 000,00 € auprès de la Région Bretagne dans le cadre de l' « Aide à l’accompagnement des jeunes artistes plasticien·nes en Bretagne ».</td></tr>
<tr><td>DC_2026_181</td><td>Service Lecture Publique et Art Contemporain - Artothèque : Demande d’une subvention de 1 800,00 €auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne dans le cadre du dispositif "Vacances culturelles"</td></tr>
<tr><td>DC_2026_183</td><td>Le Quai des arts - Médiathèque : convention de prêt gratuit de l’outil d'animation « Boite à risques» par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine, 17/08 au 31/10/2026.</td></tr>
<tr><td colspan="2">SANTÉ
P. CARTRON</td></tr>
<tr><td>DP_2026_140</td><td>Chantier d'insertion - Sollicitation de subventions FSE 2026 auprès du Département d’Ille-et-Vilaine au titre de l’opération « Accompagnement technique et socioprofessionnel des participants du chantier d’insertion de Vitré Communauté pour l’année 2026 » et selon le plan de financement suivant :
<table>
<tr><th colspan="3">DÉPENSES PRÉVISIONNELLES 2026</th><th colspan="3">RESSOURCES PRÉVISIONNELLES 2026</th></tr>
<tr><td>Charges de personnels</td><td>216 602,85 €</td><td>86,96 %</td><td>Fonds Social Européen +</td><td>92 644,00 €</td><td>37,19 %</td></tr>
<tr><td>Dépenses de fonctionnement</td><td>-</td><td>-</td><td>Conseil Départemental 35</td><td>-</td><td></td></tr>
<tr><td>Prestations externes</td><td>-</td><td>-</td><td>Etat - DDETS 35</td><td>14 641,00 €</td><td>5,88 %</td></tr>
<tr><td>Dépenses liées aux participants</td><td>-</td><td>-</td><td>….</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Dépenses forfaitaires indirectes</td><td>32 490,43 €</td><td>13,04 %</td><td>Autofinancement</td><td>141 808,28 €</td><td>56,93 %</td></tr>
<tr><td>Coût total opération</td><td>249 093,28 €</td><td>100 %</td><td>Total</td><td>249 093,28 €</td><td>100 %</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>DP_2026_141</td><td>Demande d’une subvention de 3 000,00 € dans le cadre de la formation « Évaluation et orientation de la crise suicidaire » et du Contrat Local de Santé Année 2026 de Vitré Communauté/ Enjeu stratégique « Santé mentale, Addictions et Prévention », auprès de l’ARS Bretagne.</td></tr>
<tr><td>DP_2026_142</td><td>Avenant n°4 à la convention pluriannuelle relative à la participation de l'Agence Régionale de Santé Bretagne à l'ingénierie territoriale en santé pour le Conseil Local en Santé (CLS) de Vitré Communauté - Année 2026</td></tr>
<tr><td>DP_2026_157</td><td>Demande de subvention relative aux actions 2026 du Contrat Local de Santé
Considérant la mise en œuvre des actions annuelles du Contrat Local de Santé (CLS) de Vitré Communauté ;
Considérant que l’Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS) soutient une partie des actions inscrites au CLS ;
Considérant que le montant de la subvention est fixée à 12 300€ et concerne les actions suivantes :
- Sport pour tous : journée inclusive "Renée Aubry" activité physique et sport handicap 2026
- Sensibilisation à l'alimentation saine pour les 0 - 3 ans en s'appuyant sur le programme MALIN
- Soutenir l’organisation des SISM 2026
- Participer aux Semaines du Développement Durable 2026
- Semaine de sensibilisation sur l'activité physique et le Sport Santé
- Semaine du Soin et de l'Accompagnement 2026 : forum des métiers du soin et de l’accompagnement</td></tr>
<tr><td>DP_2026_169</td><td>Convention relative à la participation financière de l’ARS Bretagne au financement des actions et</td></tr>
</table>

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_280-DE

DC_2026_280

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

	des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire, dans le cadre du Contrat Local de Santé - Année 2026/ Formation « Évaluation et orientation de la crise suicidaire » et pour le versement subvention fixée à 3 000 €.
DP_2026_175	Sollicitation d'une subvention de 10 000,00 € auprès de la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, dans le cadre du Contrat locale de santé de Vitré Communauté/ axe «Sédentarité, Activité Physique et Alimentation », et pour le financement de la Maison Sport Santé de Vitré Communauté.
DP_2026_176	Avenant n°1 à la convention triennale conclue entre Vitré Communauté et l'Agence Régionale de Santé, dans le cadre de la participation financière de l'Agence Régionale de Santé Bretagne pour la mise en œuvre des missions de la Maison Sport Santé de Vitré Communauté (2025 à 2027), relatif au financement des missions suivantes : - activités d'accueil, d'information, d'orientation du public - activités de mise en réseau, formation des professionnels de santé, du médico-social et du social, du sport et de l'activité physique adaptée, portant la subvention de l'ARS à 32 520 €.

Les membres du Conseil d'agglomération, prennent acte de cette information.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
23 sept. 2026

La Secrétaire de séance,
Alexandra LEMERCIER

Signé par Alexandra LEMERCIER
10e vice-présidente en charge du tourisme, du patrimoine, des affaires culturelles et de la communication
23 sept. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.